

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2008026

Signataire : ML/

OBJET : Signature de la convention annuelle entre la commune et l'office municipal de la jeunesse d'Aubervilliers mise en œuvre d'activités en direction de la jeunesse d'Aubervilliers. Année 2009

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention allouée par la ville est supérieure à 23 000 €,

Considérant que la commune souhaite passer convention avec l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers relevant du secteur de la jeunesse dont l'activité est reconnue et afin de formaliser les modalités de cette opération,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville et l'office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers pour l'année 2009.

Le Maire